

Cautionnement romand: une aide précieuse pour les PME

VÉRONIQUE KÄMPFEN

Trente-six millions. C'est le total des prêts octroyés aux PME grâce à Cautionnement romand en 2015. Ce chiffre, présenté lors de l'assemblée générale de cette fondation de droit public, qui s'est tenue vendredi 27 mai à Genève, correspond à 210 nouveaux cautionnements accordés. Il représente également 1721 emplois maintenus ou créés. Une bonne nouvelle à l'heure où certaines entreprises souffrent du franc fort et d'une conjoncture européenne maussade.

Cautionnement romand est un organisme qui aide les entreprises à trouver un accès à des prêts bancaires. Son but est de favoriser le dynamisme de l'économie et ainsi la création ou le maintien d'emplois.

En 2015, son activité s'est répartie entre la création d'entreprises

(17%), les transmissions d'entreprise (30%), le cautionnement de fonds de roulement (27%), l'immobilier (12%) ou d'autres investissements (14%).

Pour obtenir un cautionnement, l'entreprise doit déposer un dossier complet auprès de Cautionnement romand, respectivement auprès d'une de ses antennes cantonales (à Genève, la fondation est représentée par la FAE). Après une analyse approfondie, le dossier est rejeté ou accepté, parfois sous conditions, comme par exemple des diminutions de charges ou des garanties personnelles. Si l'issue est positive, l'entreprise pourra plus facilement accéder à un prêt bancaire, puisqu'en cas de défaut de remboursement, c'est Cautionnement romand qui prend en charge le montant dû à la banque. Cette dernière ne risque donc plus rien à accorder un prêt

à une entreprise qui bénéficie de l'appui de la centrale de cautionnement. Et ça marche: en 2015, le taux de pertes nettes est seulement de 2,8%.

Cautionnement romand suit les dossiers des entreprises et les remboursements, tout comme le ferait une banque. Sept personnes sont employées au siège romand, à Pully. Elles peuvent s'appuyer sur les compétences de sa direction et de son Conseil d'administration. Ce dernier est composé de spécialistes en financement d'entreprises, de représentants du service de la promotion économique et du patronat de chaque canton. C'est Olivier Grometto, directeur de la relation client à la FER Genève, qui représente la partie patronale. Tout comme d'autres membres du Conseil, il vient d'être réélu pour une durée de quatre ans. «Dans la mesure où je représente

les entreprises, j'ai évidemment un avis plutôt favorable sur les demandes qui nous sont soumises. Cela dit, nous devons garantir la pérennité de cet outil de cautionnement pour pouvoir continuer à soutenir un maximum d'entreprises.» Les critères de sélection sont multiples et vont bien au-delà des aspects financiers, continue Olivier Grometto, qui ajoute un élément essentiel au bon fonctionnement du système: «La notion de proximité est l'une des clés de la réussite de Cautionnement romand et de ses antennes cantonales. C'est grâce à la proximité que se nouent des relations de confiance entre les banques, les entreprises et nous-mêmes et c'est également grâce à elle que nous sommes en mesure d'apporter une connaissance accrue du terrain et des réseaux en place. C'est un facteur de succès incontournable». ■